

Ethics
Economics

The logo features the word 'Ethics' in purple, with the 'E' in red. Below it, the word 'Economics' is written in purple, with the 'E' in red. A diagonal slash cuts through the text from the top right to the bottom left. A horizontal line is positioned behind the text, passing through the 'E' of 'Economics'.

ETHICS, ECONOMICS & COMMON GOODS, vol. 16, No. 2, julio-diciembre 2019, es una publicación semestral editada por la Universidad Popular Autónoma del Estado de Puebla A.C., calle 21 Sur 1103, Col. Santiago, C.P. 72410, Puebla, Puebla. Tel. (222) 2299400, <https://ethics-and-economics.com/>, callspapers@ethics-and-economics.com. Editor responsable: Jérôme Ballet. Reserva de Derechos al Uso Exclusivo No. 04-2022-071213543400-102, ISSN en trámite, ambos otorgados por el Instituto Nacional del Derecho de Autor. Fecha de última modificación, 30 de diciembre de 2019.

INDEX

ARTICLES

- Entre “ignorance politique”, ingérence et contrôle de l’État : quelles politiques publiques pour la filière girofle à Madagascar, aux Comores et à Zanzibar** 2
Eric Penot & Pascal Danthu
- La philosophie au secours des rapports de responsabilité sociale de l’entreprise, ou comment dépasser les limites d’un discours “aphilosophique” sur la responsabilité : Première Partie – Responsabilité et humanisation du monde** 22
Michel Dion
- An integrated 3D approach for effective mine risk education in post war-zone areas** 53
Harshi Gunawardana, Dammika Tantrigoda & Anura Kumara
- Manipulation perçue des marques et résistance, une proposition de profils de consommation** 70
Aziliz Rousseaux, Leïla Loussaïef & Karen Delchet-cochet
- L’émergence est-elle compatible avec le développement durable ? : le cas du Plan Sénégal Emergent** 89
Bruno Boidin
- Corruption et pauvreté dans les pays de l’UEMOA** 112
Eleie Adédokoun Adedodja & Gnderman Sirpe
- Manifeste pour le progrès social, par Marc Fleurbaey et alii., Paris, La Découverte, 2019** 126
François-Régis Mahieu
- Démocratie et paradoxe du vote : fondements théoriques et enjeux socio-économiques en Afrique subsaharienne francophone** 127
Jean-Marcel Koffi & Salif Kone
- Inégalités, pauvreté et soutenabilité des ressources naturelles dans l’Ouest de la Côte d’Ivoire** 151
Boniface Komena



Démocratie et paradoxe du vote : fondements théoriques et enjeux socio-économiques en Afrique subsaharienne francophone

BY/PAR JEAN-MARCEL KOFFI (1) & SALIF KONE (2)

(1) Centre Ivoirien de Recherches Economiques et Sociales (CIRES), Université Alassane Ouattara (Bouaké, Côte d'Ivoire)

(2) CIRES, Université Félix-Houphouët-Boigny (Abidjan, Côte d'Ivoire)

ABSTRACT

The widespread democratization in French-speaking sub-Saharan Africa, driven by France since 1990 as a conditionality of development aid, has since come up against numerous constraints. The difficulty of appropriating the very principle of democracy is a real limit to its practical implementation, particularly because of the voting paradox associated with it. The resulting socio-economic challenges imply the state's capacity to guarantee fundamental citizen rights, not only formal but also in terms of equitable distribution and transmission within and between generations of capabilities.

Keywords: French-speaking sub-Saharan Africa, capabilities, fragility, paradox of democratic voting

RESUME

La démocratisation généralisée en Afrique subsaharienne francophone, impulsée par la France à partir de 1990 comme une conditionnalité de l'aide au développement, se heurte depuis à de nombreuses contraintes. La difficulté d'appropriation du principe même de démocratie constitue une vraie limite à sa mise en œuvre pratique, notamment du fait du paradoxe du vote qui lui est associé. Les enjeux socioéconomiques qui en découlent impliquent la capacité étatique à garantir des droits citoyens fondamentaux, non seulement formels mais aussi en termes de distribution et de transmission équitables intra et intergénérationnelles de capacités.

Mots clés : Afrique subsaharienne francophone, capacités, fragilité, paradoxe du vote démocratique

JEL Classification: D63, D71, D72, D74, N47

1. INTRODUCTION

Le sommet de la Baule tenu en France en juin 1990 a consacré l'ouverture démocratique généralisée en Afrique subsaharienne francophone, suivant en cela la chute du mur de Berlin en novembre 1989. Introduite comme une conditionnalité dans les rapports privilégiés entre la France et ses anciennes colonies, les avancées démocratiques sont aussi clairement brandies par le président français d'alors, François Mitterrand, comme une conditionnalité de l'aide au développement. L'idée, au sortir de la guerre froide, était de rompre avec les régimes politiques dictatoriaux et autocratiques qui essaimaient la zone francophone du continent africain, pour entrer dans l'ère de la mondialisation en réduisant les poches de pauvreté et la corruption. Cette façon d'envisager la démocratie la présente sous un angle économiquement et socialement vertueux. Le président Mitterrand martelait alors que la démocratie était un processus exigeant nécessaire pour le développement. Elle exige non seulement la formation d'un Etat, mais aussi un apprentissage des libertés de nature à consolider cet Etat. La construction démocratique se réalise ainsi dans un processus ponctué de subtils et délicats arbitrages dans le temps entre les intérêts individuels et les intérêts collectifs (libertés individuelles *versus* liberté collective). Elle questionne dans la même dynamique, la rationalité des membres de la société lorsqu'ils sont convoqués à exprimer leur citoyenneté par le vote démocratique.

Le régime démocratique traduit le principe doctrinal de souveraineté du peuple, *via* la maxime du « gouvernement du peuple par le peuple et pour le peuple », formulée par Abraham Lincoln¹. La démocratie peut être directe ou indirecte (représentative), dans une société où plusieurs états sont possibles. Cependant, il n'y a qu'un seul de ces états qui sera finalement sélectionné par le vote du peuple, en vue d'être réalisé. Idéalement directe, la démocratie serait en délibération permanente, avec une prise de décision directe émanant des citoyens réunis en assemblée. A contrario, la démocratie représentative relève de l'impossibilité d'une délibération permanente directement organisée par une assemblée de citoyens. Dans ce modèle, le peuple délègue sa souveraineté à des représentants élus et à un gouvernement constitué à l'issue du vote. La démocratie, dans sa forme représentative, souffre des limites de la procédure de désignation des représentants du peuple. Le mode de désignation par le vote se heurte à la cohérence des choix entre les intérêts individuels et collectifs ; ce qui laisse apparaître un paradoxe du vote. Quel est ce paradoxe ? Comment s'exprime-il ? Quels en sont les enjeux socio-économiques dans le contexte de démocratisation en Afrique subsaharienne francophone ?

Cet article vise à montrer que le paradoxe du vote démocratique peut avoir des effets pervers sur la stabilité du régime démocratique, sur le bien-être des populations, et donc sur le développement socio-économique. Sans remettre en cause la règle du vote à la majorité, il interroge la gouvernance du processus démocratique, tant en amont qu'en aval du vote, et ses effets socio-économiques. En se référant au contexte des pays d'Afrique subsaharienne francophone, il analyse d'abord les fondements théoriques du paradoxe du vote démocratique, explore ensuite ses manifestations et mécanismes explicatifs dans le contexte

¹ Abraham Lincoln (1809-1865), premier Président républicain des Etats-Unis (1860-1864 et 1864-1865), abolitionniste et partisan de l'unité américaine, a gouverné pendant la pire période de crise constitutionnelle, militaire (guerre de secession) et morale (esclavagisme du sud et affairisme industriel du nord).

d'observation, pour enfin en venir aux enjeux et implications socio-économiques qu'il soulève.

2. LE PARADOXE DU VOTE DEMOCRATIQUE

La démocratie comme mode d'expression des choix collectifs est considérée comme le meilleur moyen d'organiser la vie politique et sociale d'une société. Elle n'est cependant pas aisée à définir, notamment en rapport avec, d'une part ses fondements, et d'autre part le paradoxe inhérent à son mode d'expression, le vote.

2.1 La démocratie : un concept complexe à définir

Définir la démocratie n'est pas un exercice aisé pour au moins deux raisons. D'abord, il s'agit d'un concept idéologique et politique très évolutif tant dans l'espace que dans le temps. Selon Ouellet et Bernier (2002) elle « *peut être réinventée partout lorsque les conditions appropriées existent* », sachant que ses perspectives idéologique et politique sont intimement liées, et donc indissociables. Ensuite, selon chacune de ces perspectives, elle peut se définir à travers des dimensions multiples. Ainsi, du point de vue idéologique, tout en étant « *un ensemble de principes de liberté et d'égalité* », la démocratie peut être perçue comme le résultat de la combinaison de certaines valeurs et de certaines conceptions sociales et culturelles. Mais elle est aussi la culture qui constitue le vecteur par lequel les aspirations, les intérêts individuels et collectifs d'une société sont énoncés et respectés. Du point de vue de son fondement politique, la démocratie est l'instrumentalisation de la liberté et de l'égalité des droits, c'est-à-dire le « *mécanisme qui traduit les préférences publiques en politiques publiques* » (Inoguchi, 1988). Elle est également, l'ensemble des critères, de large et active participation de la société au processus électoral et donc au pouvoir (droit de vote et d'éligibilité), d'égalité des chances pour tout citoyen d'être élu (droit d'éligibilité), de connaissances des politiques publiques et de leurs conséquences, ainsi que de la capacité de contrôle publique du processus politique.

La démocratie est ainsi le cadre du respect prioritaire du droit, et « *la garantie constitutionnelle des droits fondamentaux et de la règle de la majorité* ». Elle repose essentiellement sur des droits et des libertés individuels et collectifs, chèrement acquis de génération en génération, et qui sont constitutionnellement garantis par l'Etat. On distingue plusieurs catégories de droits reconnus aux citoyens. La première génération concerne les « *droits-libertés* », qui émanent de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789. Il s'agit des libertés d'expression, d'opinion, d'association, de réunion, de vote, d'éligibilité; dont l'effectivité confère aux citoyens une certaine autonomie de réflexivité et d'action. Cette catégorie de droits évite la soumission du citoyen à un ordre dictatorial ou autocratique. La seconde génération concerne les « *droits-créances* », tels que les droits à l'instruction, à la santé, au travail, d'appartenance à un syndicat, qui ont vocation à contribuer à la dignité sociale du citoyen. Elle concerne les droits économiques et sociaux, dont la mise en œuvre effective a un coût spécifique lié à l'intervention de politiques publiques. Ces droits sont notamment apparus dans le sillage de l'implantation de l'Etat-providence, après la grande crise de 1920-1930 et la seconde guerre mondiale. Par exemple, l'éducation est avant tout, un droit fondamental de l'homme, consacrée dans la Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948. Elle est d'une importance si vitale dans l'épanouissement social de chaque personne, qu'elle est intégrée à de nombreux instruments

internationaux dédiés à la promotion des droits de l'homme. C'est en ce sens, que pour les Nations Unies, l'éducation est un levier et un moteur du développement humain, qu'il faut mobiliser pour promouvoir le développement des sociétés. La troisième génération de droits se veut de dimension plus globale, en se déclinant au-delà du critère de la citoyenneté nationale. Elle intègre des préoccupations de solidarité internationale, et de solidarité intra et intergénérationnelle, tels que le droit à un environnement sain, le droit des générations futures et le droit d'ingérence humanitaire. Ces trois générations s'imbriquent autour de droits reconnus, dont le caractère exécutoire est une exigence démocratique. Dans un Etat de droit, cette exigence est garantie par l'Etat, dirigé par l'exécutif, et l'ensemble des institutions démocratiques d'équilibre du pouvoir (le législatif, le judiciaire, la presse, l'opinion publique, la société civile), de sorte que l'effectivité des droits reconnus les rende opposables pour chaque citoyen. Or, ces droits ne sont pas garantis à priori, car la règle de la majorité n'est pas parfaite, en raison du paradoxe associé au vote. Ce mode de désignation de la majorité dans une démocratie représentative ne permet pas d'assurer la cohérence des choix collectifs.

2.2 Le paradoxe du vote : principe théorique de Condorcet à Gibbard-Satterthwaite

Pour sortir la société humaine de la barbarie des guerres permanentes, les penseurs de l'antiquité grecque ont abouti à l'idée de bâtir une société civilisée ; c'est-à-dire une société à la fois libre, juste et démocratique. Sortir d'une société barbare, c'est rompre avec une organisation sociopolitique dans laquelle le pouvoir s'acquiert par la force de l'annexion et de la domination brutale. Entrer dans une société civilisée, c'est garantir des droits fondamentaux aux membres de la société, en tant que citoyens égaux et libres, et qui déterminent librement leur destin commun par le biais du vote démocratique. Le vote comme système de choix politique, ne garantit cependant pas toujours la cohérence entre les intérêts individuels et les intérêts collectifs.

La problématique de la cohérence entre intérêt individuel et intérêt général est toujours apparue cruciale depuis l'antiquité grecque, d'Aristote (IV^e siècle avant J.-C.) à Adam Smith (XVIII^e siècle), jusqu'à John Rawls et Amartya Sen (XX^e-XXI^e siècle). Le contexte du siècle des lumières est le marqueur historique d'une démarche analytique formelle de construction raisonnée d'un ordre social, c'est-à-dire d'un contrat social reposant sur les institutions et l'éducation, dans la lignée des philosophes tels que Thomas Hobbes, John Locke et Jean-Jacques Rousseau. La question de l'agrégation des préférences individuelles en une préférence collective, traitée notamment en microéconomie a permis aux économistes d'investir un champ d'analyse du domaine des sciences politiques (Mathieu et Merlin, 2004). D'éminents penseurs s'y sont intéressés ; ce qui a permis de l'établir formellement, d'abord par Condorcet et ensuite par Arrow et Debreu, sans pour autant aboutir à une résolution technique et définitive. Son analyse éthique reste ainsi largement ouverte, notamment avec Amartya Sen (1970) et John Rawls (1971), qui dès le début de la décennie 1970, ont sérieusement commencé à questionner les fondements éthiques des doctrines utilitaristes et welfaristes, qui irriguent le libéralisme économique et politique.

D'un point de vue formel, deux sources ont permis de jeter les bases conceptuelles de cette problématique. Au XVIII^e siècle, l'utilitarisme de Jeremy Bentham (1748-1832) postule que le choix collectif relève de la somme des utilités individuelles. A la fin du XVIII^e siècle, les débats menés par deux mathématiciens français, Borda (1781) et Condorcet (1785),

permettent d'établir le paradoxe dit de Condorcet². Ce paradoxe indique que dans un système majoritaire, des préférences individuelles transitives ne garantissent pas toujours la possibilité d'obtenir une même préférence collective. En d'autres termes, la règle du vote à la majorité ne permet pas nécessairement de faire un choix collectif cohérent, c'est-à-dire qui reflète la satisfaction de tout un chacun. Cette impossibilité d'agrégation par sommation des votes, expressions démocratiques des préférences individuelles, pour obtenir une préférence collective cohérente, tient à deux faits. D'une part, les préférences individuelles sont différentes les unes des autres, et d'autre part, elles sont étalonnées de manière ordinale. Le paradoxe de Condorcet interroge ainsi le passage de l'individu à la collectivité, sachant d'un côté, que le particulier et le général se distinguent par la spécificité de leur logique interne, et de l'autre côté, que le tout englobé dans le général, représente quelque chose de différent de la somme des parties qui le constituent. Cette formulation originelle de Condorcet constitue la base conceptuelle du cadre théorique de l'analyse des choix collectifs.

Ces fondations, qui ont préfiguré la réflexion sur l'agrégation en politique et en économie (*bridge versus no bridge*), serviront bien plus tard, en 1951, à Kenneth Arrow (Prix Nobel d'économie 1972) pour formaliser une théorie des choix collectifs. Dans une démarche axiomatique, Arrow montre qu'il n'existe pas de procédure d'agrégation idéale. Le théorème d'impossibilité d'Arrow³, qui découle de cette démonstration s'énonce comme suit : soit un ensemble fini d'individus (au moins 2) dans une société et un ensemble fini d'options (au moins 3), alors il n'existe pas de fonction de préférence collective (sociale) qui puisse satisfaire à la fois les conditions de transitivité, d'absence de restriction, de Pareto optimalité, d'indépendance vis-à-vis des options non pertinentes et d'absence de dictateur. Cette conclusion d'impossibilité de Kenneth Arrow s'étend à tout système de vote. Ainsi, sauf dans une dictature, régime politique dans lequel le choix collectif se réduit à celui d'un seul individu, le dictateur, il est impossible de déduire un choix collectif cohérent des choix individuels.

Dans une démarche axiomatique similaire, Amartya Sen montre en 1970, à partir de conditions de cohérence plus faibles d'Arrow, qu'il existe une incompatibilité entre efficacité économique et liberté, c'est-à-dire un conflit entre principe de Pareto et libéralisme. Il s'agit d'une vision nouvelle, mettant en évidence la possibilité d'un conflit entre deux jugements de valeurs ; l'un se référant au principe de Pareto et l'autre ayant recours à la considération a minima de la sphère privée individuelle. Ce conflit a une forte dimension contextuelle (juridique, sociale et environnementale), car son occurrence est étroitement liée à l'étendue de la liberté individuelle. Celle-ci peut se traduire dans un cas par un choix sur lequel l'individu a un contrôle total, au sens où il est laissé maître de ses choix, et dans l'autre cas par un choix contraint par des contingences sociales et environnementales. Le principe de Pareto se rattache plutôt au premier cas de figure, en

² Les analyses mathématiques pionnières du choix social ont mis l'accent sur le vote et ses procédures. C'est dans ce cadre que le Marquis de Condorcet (1743-1794), en analysant l'organisation politique de la démocratie par le vote majoritaire, découvrit l'existence d'un « paradoxe du vote ».

³ Il est aussi appelé « *théorème du no bridge* », car il souligne l'absence de pont entre deux types d'analyses en économie, aux logiques et aux méthodes différentes : la microéconomie pour l'analyse des comportements individuels, et la macroéconomie pour l'analyse des agrégats économiques comme résultats de l'ensemble des comportements individuels.

établissant un lien direct utilitariste entre les décisions collectives et le classement unanime des préférences individuelles. En s'appuyant sur la théorie des droits, Sen (1970) questionne ce principe d'évaluation sociale, en convoquant les droits individuels comme une information complémentaire à prendre en considération. Il reprend alors le formalisme arrowien, dont les principes d'évaluation sociale reposent sur les préférences individuelles, et y introduit les droits. Il en tire un résultat d'impossibilité, le « paradoxe libéral-parétien », qui ne relève pas uniquement des préférences que les individus expriment. En effet, le paradoxe de Sen relève aussi et surtout des motivations et des valeurs des individus, dont les décisions ne dépendent pas simplement du classement de leurs préférences, mais d'un méta-classement fondé sur la cohérence entre les préférences et les valeurs individuelles.

Cette mise en évidence du conflit Pareto-liberté a été une contribution significative à la théorie du choix social. D'un côté, elle a mis en exergue l'importance philosophique des droits. De l'autre côté, il s'agit du contenu même de la liberté. Les valeurs ayant assurément un lien sensible avec les aspirations individuelles, ce résultat de Sen a eu un impact considérable en économie normative, spécifiquement en économie du bien-être, et en philosophie morale. Par cette extension qui introduit les droits et les libertés individuelles à travers la condition d'un libéralisme minimal, le théorème d'impossibilité de Sen invite à un réexamen analytique, d'une part de la prise en compte des droits des individus et des groupes, et d'autre part, des principes de décision convenus comme l'optimum de Pareto. Sen (1970, 1986) interroge ainsi l'acceptabilité de l'optimalité parétienne, en tant qu'objectif intangible, dans un contexte de valeurs libérales assujetties à certaines externalités. Autrement dit, il est important de questionner le contenu de la liberté individuelle, car celle-ci ne peut exister *ex nihilo*, du fait de l'interdépendance sociale. Dès lors, l'analyse de la sphère de choix discrétionnaire de chaque personne relève d'un raisonnement moral, selon lequel les droits sont encastrés dans des dispositifs communautaires ou sociaux de contrainte qui régulent leur usage. Le théorème de Sen (libéral-Parétien), s'énonce comme suit : soit un ensemble fini d'individus (au moins 2) dans une société et un ensemble fini d'options (au moins 3), alors il n'existe pas de fonction de décision collective (choix social) qui puisse satisfaire à la fois les conditions d'absence de restriction, de Pareto optimal et de liberté minimale.

L'impact en économie du bien-être et en philosophie morale du théorème d'impossibilité de Sen a suscité d'autres extensions du théorème d'Arrow, dont le théorème de Gibbard-Satterthwaite. Sur la base des démarches de l'économie de l'information et de la théorie de l'implémentation, le philosophe Allan Gibbard (1973) et l'économiste Mark Satterthwaite (1975), montrent que la possibilité de manipulation de toute règle de choix social ne peut émaner que d'un dictateur, c'est-à-dire un membre privilégié de la société (électeur) qui impose son choix aux autres. Ce théorème traite de toute règle de vote déterministe et ordinale. D'un côté, le résultat du vote ne dépend que de l'action des électeurs, sans être influencé par aucun facteur lié au hasard. De l'autre côté, les mécanismes de choix collectif reposent sur l'action d'un électeur capable d'ordonner les préférences sur les alternatives sociales en présence. Il en résulte que toute règle de vote déterministe est dictatoriale, au sens où il y aura toujours un électeur privilégié pour imposer le résultat du vote. Ce théorème caractérise ainsi des situations dans lesquelles le vote d'un électeur n'exprime pour autant pas ses véritables préférences ; ce qui montre l'impossibilité d'obtenir une fonction de choix social qui l'incite à les révéler. Le théorème de Gibbard-Satterthwaite s'énonce comme suit :

soit un ensemble fini d'individus (au moins 2) avec des préférences individuelles linéaires dans une société et soit un ensemble fini d'options (au moins 3), alors il n'existe pas de fonction de décision collective (choix social) qui puisse satisfaire à la fois les conditions d'absence de restriction, de non manipulation et d'absence de dictateur.

Tableau 1. Les enjeux éthiques des théorèmes du choix social

Théorèmes	Contexte et implications	Enjeux éthiques de gouvernance
Paradoxe de Condorcet (1785)	Dans un système de vote à la majorité, les préférences individuelles transitives ne garantissent pas toujours une même préférence collective. Les choix collectifs sont non transitifs, et donc non nécessairement cohérents avec les préférences de chacun.	Comment surmonter cette limite du vote majoritaire, afin que le choix collectif traduise mieux les préférences individuelles ?
Théorème d'impossibilité d'Arrow (Kenneth Arrow, 1951)	Dans une société de liberté, sans dictateur, et d'efficacité économique, dans laquelle les agents sont rationnels et ne font que des choix pertinents, il n'existe pas de procédure d'agrégation idéale (pas de fonction de préférence collective ou sociale idéale).	Comment construire le choix collectif (démocratique), en absence de solution technique universelle ?
Théorème du libéral-Parétien (Amartya Sen, 1970)	Dans une société, certaines circonstances consacrent les droits au-delà des seules préférences ; ce qui contraint l'étendue de la liberté, et ôte toute pertinence à l'évaluation sociale fondée exclusivement sur les préférences (principe de Pareto).	Comment tenir compte des aspirations, en accordant une place aux valeurs et aux motivations individuelles ?
Théorème de Gibbard-Satterthwaite (1973-1975)	Dans une société, seul un dictateur a la possibilité de manipuler une règle de choix social.	Comment construire une intelligence sociale qui transcende la manipulation de l'électeur privilégié ?

Source : auteurs

Sans contester le principe même de la représentation démocratique, la théorie du choix social interroge la représentativité de la décision collective au regard des intérêts individuels, en mettant en lumière une impossibilité de solution technique de mise en cohérence. Deux principaux courants en ressortent, quant à l'évaluation sociale à laquelle elle conduit. L'un, profondément ancré dans l'utilitarisme et le libéralisme, se réfère exclusivement aux préférences *via* le principe de Pareto. L'autre, en revanche récuse cette exclusivité en relativisant la puissance évaluative parétienne, au regard des droits et des libertés individuels. En somme, sous certaines conditions, notamment d'externalités, toute fonction sociale est dictatoriale, toute procédure de choix social peut être manipulable, et peut être également non Pareto optimale si elle est libérale. Ces théorèmes du choix social illustrent bien la difficulté d'aboutir à un ordre social de satisfaction universelle en présence d'intérêts hétérogènes des membres de la société.

Entre autres problématiques soulevées par ce débat, l'efficacité économique est confrontée à la justice sociale ; ce qui implique une problématique de gouvernance démocratique, tant en amont qu'en aval de la décision collective (le vote). Cependant, au-delà de l'impossibilité technique, rien ne justifie d'un point de vue éthique, de négliger les effets d'interactions sociales. En effet, le résultat du vote comme indicateur de préférence collective, n'est pas un critère d'exclusion. C'est plutôt le marqueur d'une distance sociale à minimiser ; ce qui peut se faire au moyen d'une gouvernance inclusive, qui veille à la responsabilité de cohésion vis-à-vis de la société par l'équité et la justice sociale. Dans cette perspective, l'éthique rawlsienne du voile d'ignorance, à travers le principe d'égalité des chances (pour tout citoyen de voter et d'être élu - droit de vote et d'éligibilité) et le principe de différence, interroge la gouvernance démocratique associée au paradoxe du vote. En effet, le fait que la règle de la majorité n'aboutisse pas toujours à des décisions globalement cohérentes et non ambiguës, interroge les contextes de forte possibilité de manipulation, notamment en termes d'enjeux de pratiques et de conditions socio-économiques des populations. Les exigences de la liberté individuelle comme « engagement social » (Sen, 1998), sont dès lors clairement questionnées dans le contexte subsaharien francophone. D'une part, la capacité à définir un cadre démocratique qui garantit des libertés fondamentales exécutoires reste problématique en Afrique subsaharienne francophone. D'autre part, l'absence de stabilité du cadre démocratique est la source d'enjeux socio-économiques et de développement.

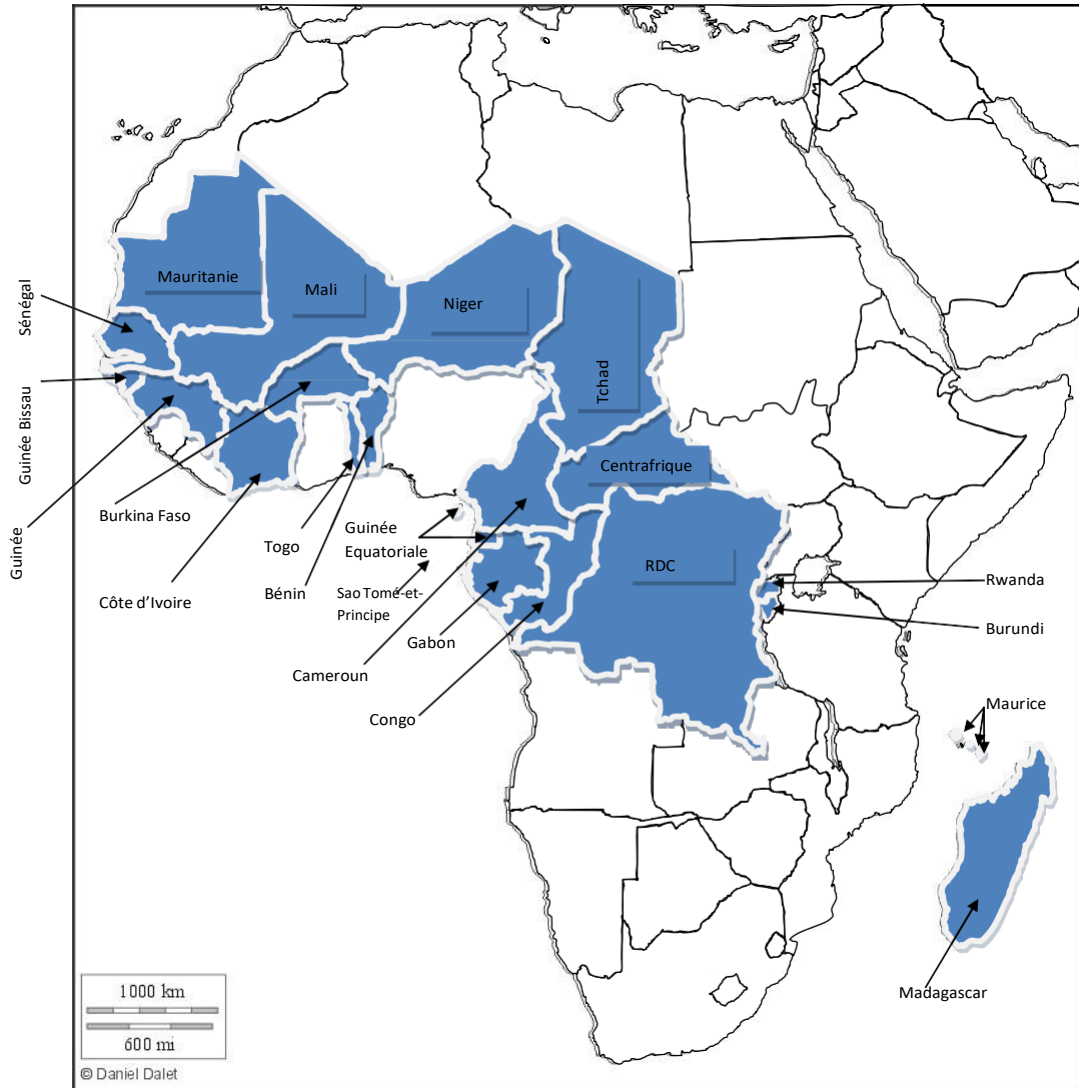
3. LES MANIFESTATIONS ET MECANISMES EXPLICATIFS DU PARADOXE DU VOTE DEMOCRATIQUE EN AFRIQUE SUBSAHARIENNE FRANCOPHONE

La portée considérable de la théorie du choix social ne peut se réduire à sa seule pertinence analytique. Elle doit aussi être confrontée à l'épreuve des observations empiriques en ce qui concerne le processus démocratique en pratique. Comment se manifeste le paradoxe du vote démocratique en Afrique subsaharienne francophone? Quelle explication peut-on en donner au regard du comportement du processus démocratique ?

3.1 Un processus démocratique erratique et heurté

La conciliation des principes de la démocratie et du vote en Afrique subsaharienne francophone est un exercice difficile. Cela transparait dans l'histoire politique récente de cette région du monde.

Carte 1. Les pays de l'Afrique subsaharienne francophone



L'idée d'une irréversibilité de la démocratie en Afrique a suscité un enthousiasme et une euphorie indescriptibles au début des années 1990, vite retombés dès les années 2000, malgré les succès rencontrés par-ci par-là, selon Babacar Guèye (2009). En effet, dès la fin de l'année 1999, des résistances à la bonne marche des processus démocratiques sont apparues dans la quasi-totalité des pays d'Afrique subsaharienne francophone, notamment à travers les exemples de la Côte d'Ivoire, du Niger, du Burkina Faso, et du Mali.

En Côte d'Ivoire, après des débuts tumultueux, comme dans la plupart des pays d'Afrique subsaharienne francophone, le processus démocratique s'est grippé à partir de 1993, à la suite d'un conflit de leadership entre les héritiers politiques du premier président de la république, Félix Houphouët-Boigny. Celui-ci est décédé le 7 décembre 1993, après trente-trois années d'exercice sans partage du pouvoir, au moyen d'un parti unique. Ce conflit qui s'est installé dans la longue durée a conduit en 1999 au premier coup d'Etat militaire ; ce qui a déclenché par la suite, une série d'évènements qui ont durablement remis en cause jusqu'aujourd'hui les principes de la démocratie. Une deuxième tentative de coup d'Etat militaire, qui a eu lieu le 19 septembre 2002, s'est par la suite muée en une rébellion armée, attentatoire à l'intégrité territoriale du pays. Le conflit militaire et sociopolitique qui s'en est suivi a duré jusqu'en avril 2011, s'achevant par un pic d'affrontement armé qui a occasionné 3000 morts en trois mois. En effet, à l'issue de l'élection présidentielle d'octobre-novembre 2010, une grave crise postélectorale est survenue, du fait que chacun des deux candidats du second tour réclamait la victoire. L'exacerbation des tensions a abouti à une confrontation militaire, qui n'a pu être dénouée qu'avec l'intervention de forces militaires étrangères sous la bannière de l'Organisation des Nations Unies. Depuis lors, entre élections-plébiscites, grèves à répétition, mutineries et attaques armées en tout genre, la démocratie a bien du mal à s'affirmer en Côte d'Ivoire.

Cette évolution erratique de longue durée est aussi l'apanage du processus démocratique engagé au Niger depuis 1991. La démocratisation y a été mise à mal, dans un premier temps, dès le 27 janvier 1996 par le coup d'Etat du colonel Ibrahim Baré Maïnassara. Il renverse alors Mahamane Ousmane, le premier Président démocratiquement élu du Niger, le 27 mars 1993. Pour se légitimer, le colonel putschiste organise de nouvelles élections présidentielles à sa mesure, qu'il remporte naturellement en juillet 1996. Ibrahim Barré Mainassara est tué dans un autre coup d'Etat le 9 avril 1999. En novembre 1999, le processus démocratique nigérien reprend son cours avec une nouvelle élection présidentielle. Mamadou Tandja, le nouveau Président élu sera renversé par un Coup d'Etat militaire le 18 février 2010, après avoir organisé un référendum prolongeant son mandat de 3 années supplémentaires, et lui permettant de se représenter à nouveau aux élections présidentielles après deux mandats. Depuis, le processus démocratique au Niger est resté fragile.

Le processus démocratique au Burkina Faso n'échappe pas à cette logique d'évolution erratique et heurtée, avec ses changements brusques et la remise en cause totale ou partielle de ses principes. Ce processus a d'abord consisté à restaurer le multipartisme et à adopter en 1991 une nouvelle constitution qui en tient compte. Les premières élections de cette ère nouvelle, organisées le 1^{er} décembre 1991, ont porté au pouvoir Blaise Compaoré, le Président sortant de la période précédente. Il ne quittera plus le pouvoir, se faisant réélire à chaque échéance électorale, jusqu'à sa destitution par la rue le 31 décembre 2014. Le gouvernement de transition mis en place pour remettre le pays sur les rails de la démocratie subira un coup d'Etat le 16 septembre 2015 pour y mettre fin. Ce coup de force n'aboutira cependant pas, par la pression de la rue et des militaires loyalistes. L'élection présidentielle du Burkina Faso se déroulera finalement le 29 novembre 2015 confirmant au pouvoir les dirigeants qui ont assuré la transition.

Le processus démocratique au Mali n'a pas échappé à la logique d'évolution erratique et heurtée. En 1968, le jeune officier militaire Moussa Traoré prend le pouvoir, suite à un coup

d'Etat militaire contre le premier Président du Mali, Modibo Kéïta, en fonction depuis l'indépendance en 1960. Après un règne d'une main de fer de 23 ans, le Général Moussa Traoré est à son tour renversé par un coup d'Etat en 1991, dirigé par le Lieutenant-Colonel Amadou Toumani Touré. Ce dernier dirige une transition démocratique, qui abouti à l'organisation d'une conférence nationale du 29 juillet au 12 août 1991, pour définir collectivement les nouvelles règles de l'ère démocratique naissante. La nouvelle constitution qui en est issue a été adoptée par référendum le 14 février 1992 ; et le nouveau Président de la République, Apha Oumar Konaré, a été élu le 26 avril 1992. Le processus démocratique amorcé va se poursuivre relativement bien jusqu'en 2012. En effet, il y a eu sur cette période, une double transmission pacifique du pouvoir, par élection, à Amadou Toumani Touré, d'abord le 12 mai 2002 et ensuite le 27 avril 2007. Un coup d'Etat militaire viendra cependant mettre un terme le 22 mars 2012 à cette trajectoire. Dans les tumultes de ce coup d'Etat raté, Amadou Toumani Touré sera réinstallé à la présidence du Mali, mais il démissionnera le 8 avril 2012. De nouvelles élections ne seront organisées qu'en 2013. Elles porteront au pouvoir le 15 août, Ibrahima Boubacar Kéïta. Outre ces atteintes au bon déroulement du processus démocratique, d'autres évènements gravement perturbateurs ont eu lieu, tels que les épisodes successifs de la rébellion Touareg, en 2006, de 2007 à 2009, et en 2012.

Les circonstances propres aux différents cas de figures analysés aggravent les perturbations subies par le processus démocratique, et amplifient les effets du paradoxe du vote. C'est notamment le cas ces dernières années avec les attaques récurrentes de groupes terroristes au Niger, au Mali et au Burkina Faso. Ces circonstances créent un environnement d'insécurité, source d'un ordre dictatorial incarné par les forces perturbatrices du processus démocratique, et qui imposent leur choix aux autres membres de la société, tel un Léviathan soumettant à un ordre absolu. Les forces perturbatrices sont la résultante d'au moins quatre facteurs. Le premier facteur est le peuple non éduqué aux principes et mécanismes de la démocratie, et qui par conséquent se laisse spolier sa souveraineté démocratique par les élites politico-administratives. Celles-ci, représentant le deuxième facteur, usent abondamment de procédés démagogiques et politiciens pour asservir le peuple en le dépossédant de son pouvoir souverain. Ces élites diplômées et conniventes se taillent des constitutions sur mesure et s'arrogent un pouvoir d'application à géométrie variable des règles démocratiques. C'est par exemple le cas des dates des élections générales (présidentielles, législatives, municipales, régionales), qui ne sont jamais connues d'avance par l'ensemble de la population. La distribution sélective des cartes d'identité et d'électeurs, les contestations systématiques de résultats, les violences et intimidations physiques, sont du ressort de l'agissement de ces élites généralement inféodées à des puissances étrangères. Ces puissances constituent le troisième facteur. Elles irriguent les sphères politiques africaines par leurs réseaux d'influence politico-financières, pesant ainsi sur les processus politiques nationaux. Cette ingérence d'intérêt géopolitique qui permet d'implanter localement une influence industrielle, économique et militaire (vente d'armes), alimentent les clivages internes et favorisent l'émergence de mouvements extrémistes (4^e facteur).

Cet aperçu montre une propension récurrente à la confiscation autocratique ou dictatoriale du vote démocratique. La manipulation en amont et en aval du vote majoritaire apparaît comme une pratique largement partagée. Il suffit d'organiser les élections pour les gagner à

coup sûr, même à la suite d'un coup d'Etat ou d'une transition dite démocratique, taillée sur mesure.

3.2 Les mécanismes explicatifs du paradoxe du vote démocratique en Afrique subsaharienne francophone

L'évolution erratique et heurtée du processus démocratique ci-dessus décryptée tient en pratique à la remise en cause des principes de la démocratie. Ses manifestations caractérisent l'existence d'un paradoxe du vote, qui traduit un phénomène allant à l'encontre des opinions communément admises (Martin et Merlin, 2004). Ce paradoxe dans les constructions démocratiques d'Afrique subsaharienne francophone peut être interprété comme découlant de profondes difficultés d'agrégation des intérêts individuels pour en tirer un intérêt collectif ; c'est-à-dire la matérialisation du paradoxe fondamental relevé de Condorcet au théorème d'impossibilité d'Arrow, mais aussi des théorèmes de Sen et de Gibbard-Satterthwaite. En effet, les faits cités ci-dessus sont symptomatiques de l'existence d'un paradoxe du vote, tant du point de vue de l'étendue et de l'égalité des libertés des individus que de la prise en compte de leurs droits.

D'un côté, les réelles difficultés de gouvernance pour garantir la jouissance quotidienne des libertés et la justice, se corsent en périodes électorales. On constate en effet, que la plupart des reculades et remises en cause des principes démocratiques, a lieu à une période de vote. En Côte d'Ivoire par exemple, hormis les tensions suscitées par la transition politique après la mort d'Houphouët-Boigny, l'on remarque que les fortes tensions politiques se sont situées juste avant des élections ou juste après qu'elles se soient tenues. C'est le cas des tensions politiques qui ont conduit au coup d'Etat de décembre 1999 avec le renversement du président Henri Konan Bédié. Ces tensions ont en effet commencé à la veille des élections présidentielles de 1995, avec d'une part, l'exclusion du scrutin du candidat Alassane Dramane Ouattara, ancien premier ministre, et d'autre part, le boycott actif des élections par l'opposition politique. De même, les élections présidentielles d'octobre et de novembre 2010, ont été d'abord précédées de fortes tensions, et ensuite suivies par la contestation des résultats. Cela a conduit à une confrontation militaire qui a abouti à plusieurs milliers de morts. Plus récemment, les élections locales (municipales et régionales) du 13 octobre 2018, ont également été émaillées de violences ayant entraîné officiellement cinq. Au Mali, le vote en tant que mécanisme de traduction des préférences publiques en politiques publiques, a été remis en cause par le coup d'Etat de mars 2012. Le président Amadou Toumani Touré a été renversé à deux mois de la fin de son deuxième mandat constitutionnel, alors qu'il n'était pas candidat pour un troisième mandat, et n'avait pas modifié la constitution en ce sens. Ce coup d'Etat apparaît ainsi comme la remise en cause du vote dans son principe même. Le paradoxe apparaît également dans les exemples du Niger, du Burkina Faso et du Sénégal. Ce pays, bien que jusque-là considéré comme un modèle, vient aussi d'être confronté à de vives tensions, suite à l'invalidation de la candidature aux présidentielles du 24 février 2019, de deux personnalités de l'opposition, en l'occurrence Karim Wade, le fils de l'ancien président Abdoulaye Wade, et Khalifa Sall l'ancien maire de la capitale Dakar. Contre toute attente, le 05 février 2019, le père Abdoulaye Wade, âgé de 92 ans, président de 2000 à 2014, a appelé ses partisans à empêcher la tenue des élections dans ces conditions. Il s'en est suivi des violences avant les élections, qui ont causé la mort d'au moins deux personnes, la saisie d'armes et des arrestations. Ce tableau interroge un fait récurrent dans tous ces pays, en ce

qui concerne l'implémentation des principes de libertés fondamentales et de justice sociale ; notamment en rapport avec leur capacité à tisser un voile d'ignorance qui garantit l'égal accès de tous aux mêmes positions sociales. Comment expliquer en effet, que tous ces pays soient disposés à aller aux élections, mais pour mieux en contester les résultats tant que ceux-ci ne sont pas en leur faveur ? Qu'est ce qui peut expliquer une telle attitude, sachant que les diverses manipulations du vote sont la source de grandes frustrations sociopolitiques, aux conséquences sévères en termes de gouvernance au détriment de l'intérêt collectif ?

De l'autre côté, au regard de la mauvaise gouvernance régulièrement reprochée à ces pays, la contestation systématique des résultats des votes peut s'expliquer dans une logique utilitariste, par la volonté exclusive des leaders politiques africains de maximiser leur propre fonction-objectif. Supposons que chaque leader politique soit doté d'une fonction de préférence individuelle, dont les arguments sont constitués principalement par les retombées financières et économiques résultant de l'exercice du pouvoir politique⁴. Une telle hypothèse questionne la frontière du collectif dans la rationalité du leader politique. En effet, celui-ci est encastré dans des contingences claniques et partisans, mais aussi géopolitiques internationales, qui réduisent la démocratie à un simple résultat numérique à faire valoir à tout prix ; ce qui vide la démocratie de tous ses principes substantiels (liberté, droit, justice, cohésion). Il est dès lors évident que la maximisation d'une telle fonction-objectif ne peut qu'engendrer, continuellement, des tensions non démocratiques lors des élections ; puisque les enjeux ne se réduisent plus qu'à la répartition interne exclusive du pouvoir politique. En effet, la maximisation d'une telle fonction-objectif revient à privilégier ses intérêts propres, ceux de son parti politique uniquement, ou encore ceux de son seul groupe ethnique. Le tout revient presque au même, puisque le vote est par essence ethnique en Afrique (Zié, 2010). Il suffit pour cela que les institutions de gouvernance ne soient pas efficaces ; ce qui est le cas dans la plupart de ces pays. En effet, selon le classement de l'indice de corruption CPI 2015, portant sur 167 pays, la Côte d'Ivoire est 107^{ème}, le Niger 99^{ème}, le Mali 95^{ème} et le Burkina Faso 76^{ème}.

Dans cette perspective, les conditions politiques de large et active participation, de connaissances des politiques publiques ainsi que leurs conséquences passent au second plan dans le processus politique de démocratisation. Surtout, la capacité publique de contrôle du processus politique devient nuisible aux intérêts individuels, en constituant un paramètre négatif dans la fonction-objectif des leaders politiques. Aussi, chaque leader s'emploie à faire émerger sa fonction-objectif comme fonction de préférence sociale. Pour cela, des mécanismes multiples sont utilisés en fonction de la configuration politique nationale et de la nature du vote : exclusion en tout genre, corruption, subordination d'instances administratives, judiciaires et politiques voire la violence. Par exemple, le « verrou identitaire » a été largement utilisé en Côte d'Ivoire, lors des élections présidentielles de 1995, 2000, 2010 et 2015 ; et aussi lors des référendums constitutionnels de 2000 et 2016. Le cas des référendums constitutionnels du Niger et du Burkina Faso semble illustrer un autre type de mécanisme de verrouillage de la préférence sociale sur la préférence individuelle du décideur politique. Il s'agit plutôt dans ces cas de la fixation du résultat du vote avant sa

⁴ Cette hypothèse restreint la fonction-objectif des leaders politiques africains subsahariens francophones à leurs arguments égoïstes, sans remettre en cause la rationalité économique en tant que principe de maximisation de cette fonction-objectif.

réalisation. En effet, lorsqu'en 2009, Mamadou Tandja a voulu proroger son mandat et avoir la possibilité de se représenter pour un troisième mandat, il a été confronté à la levée de bouclier de l'opposition, de la société civile et de la communauté internationale. Pour atteindre son objectif, il a alors dissout le gouvernement et la cour constitutionnelle, et a organisé un référendum en sa faveur. De tels mécanismes d'anéantissement des institutions de contre-pouvoir démocratique sont courants, et font courir de graves risques de fragilité socio-économique, politique et sécuritaire, comme c'est le cas depuis 2014 au Burkina Faso, en rapport avec les conditions de la chute du président Blaise Compaoré.

En ce qui concerne les mécanismes de manipulation, la corruption semble avoir une bonne place, en ayant un lien direct avec le paradoxe du vote démocratique. C'est l'un des mécanismes mis en œuvre par les responsables politiques. Il y a d'abord, l'achat des votes que favorisent les bulletins multiples de vote. L'effet corruption consiste dans ce cas à demander à chaque votant de rapporter les bulletins des adversaires contre une faveur (somme d'argent, postes de nomination, octroi de projets, attribution de marchés publics de gré à gré ou par appel d'offre). Ensuite, l'achat des votes de la population par la réalisation ciblée de dépenses publiques sous la forme d'investissements publics ou autres vers des cibles électorales à des fins de manipulation des mécanismes électoraux. Ce dernier mécanisme est largement appliqué en Afrique subsaharienne francophone, en étant l'un des déterminants de la stratégie de l'élection dès le premier tour de scrutin. Enfin, les accusations de corruption et de détournement de deniers publics semblent également être des armes de manipulation des élections. Dans le climat général délétère de corruption et de clientélisme (Conte, 2004) savamment orchestrées, elles permettent d'exercer des pressions judiciaires sur les candidats potentiels ou déclarés aux élections. Faits récurrents et troublants, ces soupçons de corruption, de népotisme et les menaces de poursuites judiciaires ne concernent que les candidats de l'opposition ou considérés comme tel par les tenants du pouvoir en place.

Ces mécanismes reposent sur une conception réductrice de la démocratie, la confinant à un simple résultat arithmétique. En substituant la violence physique brutale et l'intimidation au débat démocratique libre, la permanence d'un climat politique délétère restreint les libertés et les droits ; ce qui se solde par une délibération mécanique rabougri au score de 51 voix contre 49. Cette restriction arbitraire des libertés démocratiques pour accéder au pouvoir est anti-démocratique, car elle nie les aspirations des populations en tronquant leur choix. Elle n'est ainsi pas de nature à favoriser l'expansion de leurs libertés, et donc le développement au sens de Sen (1999). Les implications socio-économiques qui affectent négativement la capacité à être et à faire ou capabilités des personnes, réduit considérablement les opportunités de développement en termes d'expansion des libertés.

4. LES ENJEUX ET IMPLICATIONS SOCIO-ECONOMIQUES DU PARADOXE DU VOTE DEMOCRATIQUE EN AFRIQUE SUBSAHARIENNE FRANCOPHONE

Les implications socio-économiques de ces évolutions démocratiques erratiques et heurtées sont nombreuses. Elles peuvent être saisies sous deux angles, en considérant ses conséquences, d'une part en termes de fragilité des pays, et d'autre part en termes de performance économique et démocratique.

4.1. Le Paradoxe du vote démocratique : une source de la fragilité des pays

Les évolutions ci-dessus analysées permettent de suggérer que les manifestations et les mécanismes du paradoxe du vote démocratique sont une des principales sources de fragilité des Etats africains. De la diversité des définitions dans la littérature économique sur les pays en situation de fragilité⁵, il ressort des caractéristiques principales, parmi lesquelles une faible légitimité associée à une très faible capacité à maintenir la stabilité politique ; ce qui expose leurs citoyens à de nombreux chocs (Mackay et Thorbecke ; 2019). Pour la Banque africaine de développement (2014), une situation de fragilité est caractérisée par une condition de risque élevé d'effondrement des institutions et de la société, associée à de violents conflits. Collier et Hoeffler (2002) soulignent pour leur part, que les griefs et frustrations politiques, les mauvaises perceptions des situations politiques, les inégalités ou sentiments d'inégalité, les répressions ethniques et religieuses, constituent des déterminants politiques importants du déclenchement de conflits civils. Toutes choses, qui constituent également, à des degrés divers, des caractéristiques de la fragilité d'un pays ; et qui ont des implications socio-économiques en matière de développement. En effet, dans un article fondateur analysant la problématique économique des conflits, Easterly et Levine (1997) ont mis en évidence, à partir d'outils statistiques, le rôle de la fragmentation ethnique dans les différences de taux de croissance entre pays en développement d'Afrique et d'Asie orientale. Un de leurs résultats majeurs indique que dans la mesure où la diversité ethnique favorise la probabilité de survenue d'un conflit, elle pourrait l'exacerber lorsqu'il a éclaté. Cela augure d'un intérêt économique à ne pas exacerber les clivages sociologiques dans le jeu politique démocratique. En ce sens, l'analyse du conflit par Hugon (2001), comme un échec de la négociation, ou d'une relation d'échange, ou encore de la coopération, invite à bien cerner le lien entre les politiques publiques et l'environnement social et institutionnel.

Sous cet angle, la situation de paradoxe du vote démocratique peut être considérée comme l'antichambre de la fragilité des pays africains subsahariens francophones, dans la mesure où ses manifestations et ses mécanismes sont caractéristiques de cet état de fragilité. Source de frustrations, de contestations, et de remise en cause des ordres politiques en place et de la légitimité des institutions, ces mécanismes non inclusifs constituent un facteur essentiel de fragilité des pays. En outre, puisque le paradoxe du vote démocratique dans ce contexte se manifeste sous la forme de la main mise et de la conservation du pouvoir à tout prix, et que sa motivation n'est qu'une question de maximisation d'une fonction-objectif individuelle, alors il transforme le jeu politique en un jeu à somme nulle, ou négative si les détenteurs du pouvoir politique doivent le perdre. Dans cette perspective, bien que le slogan « il ne peut pas y avoir deux vainqueurs » soit conforme à la règle du jeu politique, cela devient cependant un jeu anti-démocratique de violences et de fragilisation des institutions démocratiques et de l'Etat.

Ce lien entre le paradoxe du vote démocratique et la fragilité des pays peut se percevoir à plusieurs niveaux. En effet, l'analyse des statistiques du fond pour la paix (Fund for Peace), donne plusieurs enseignements qui laissent penser à l'existence d'une corrélation plus ou moins forte entre le niveau de démocratisation d'un pays et son indice de fragilité. Premièrement, il apparaît que les pays ayant les indices de fragilité les plus élevés sont

⁵ Voir par exemple OCDE (2008), McKay et Thorbecke (2019), Alemayehu (2011 et 2019), ou encore Banque Africaine de Développement (2014).

principalement ceux dans lesquels les mécanismes démocratiques sont les plus faibles. Certes il n'existe pas de niveau zéro de fragilité, mais des pays comme les États-Unis d'Amérique, la France et le Royaume-Uni présentent des indices de fragilité relativement faibles, mais non négligeables, respectivement de 37,7, 32,2 et 25,8 en 2018. Toutefois, l'indice paraît pertinent dans la mesure où il est assez conforme au classement des pays où il fait bon vivre. Deuxièmement, il apparaît également que l'ensemble des pays africains à l'exception notable de l'Île Maurice, présente des indices de fragilité supérieurs à 50 (voir tableau 1 en Annexes). Ces pays ne sont réputés ni pour leur stabilité, ni pour leur équité, encore moins pour leur sens des mécanismes démocratiques. Troisièmement, il apparaît qu'à l'exception de l'Île Maurice, tous les pays d'Afrique subsaharienne francophone, y compris ceux qui ont la réputation d'avoir une alternance démocratique, présentent des indices de fragilité supérieurs à 60 en 2018 ; ce qui est conforme aux illustrations données plus haut sur les difficultés de mise en œuvre des mécanismes démocratiques dans ces pays. Le classement 2014 des pays fragiles, établi par la Banque africaine de développement, montre que parmi les dix-neuf pays africains classés, neuf étaient d'Afrique francophone au sud du Sahara. Enfin, quatrièmement, il apparaît que les indices de fragilité de ces pays ont tendance à augmenter singulièrement pendant les périodes électorales, à la veille, pendant et juste après les élections ; qu'il s'agisse d'élections locales ou nationales.

Les conséquences socio-économiques de telles situations de fragilité sont largement décrites dans la littérature sur la fragilité des pays africains. Pour la Banque africaine de développement (2016) par exemple, « *les États fragiles continuent d'être handicapés par la pauvreté généralisée, les conflits fréquents, la mauvaise gouvernance, les faibles capacités administratives, la forte perception de la corruption et d'un climat des affaires peu propice – la plupart de ces problèmes ont trait à la gestion des ressources naturelles* ». Pour Alemayehu (2019), la fragilité des pays africains est cause de résultats macroéconomiques médiocres. Ceux-ci se traduisent par la faiblesse et la variabilité de la croissance économique, la pauvreté et les inégalités élevées, l'instabilité macroéconomique (niveau élevé de l'inflation, instabilité des taux de change, etc.). Selon Mackay et Thorbecke (2019), il existe une forte corrélation entre l'état de fragilité d'un pays et ses mauvaises performances en termes de croissance économique et de lutte contre la pauvreté. Ces auteurs soulignent que cette corrélation est bidirectionnelle, c'est-à-dire que la fragilité est source de ces mauvaises performances, qui elles-mêmes sont également sources de fragilité.

4.2. Paradoxe du vote démocratique et performance socio-économique

Le bilan de la démocratisation en Afrique subsaharienne francophone est largement mitigé, et appelle à la plus grande réserve quant à ses effets positifs sur la situation socio-économique des pays. En effet, certes parce que la démocratisation reste encore à faire pour de nombreux pays, mais également, parce que la situation socio-économique des populations africaines est loin d'être parmi les meilleures, même si des progrès ont été réalisés. A ces conséquences du paradoxe du vote démocratique en termes de fragilité des pays, sont aussi associées celles liées aux conditions socio-économiques rapportées au processus de démocratisation.

L'analyse descriptive d'indicateurs socio-économiques appropriés permet plusieurs observations à cet effet. La figure 1 ci-dessous, suggère par exemple, non seulement l'existence d'une nette corrélation entre le produit intérieur brut (PIB) et la responsabilité

démocratique d'une part, mais également entre le PIB et les conflits internes d'autre part. De ces corrélations, l'on peut anticiper un effet négatif du paradoxe du vote démocratique sur l'évolution du PIB pour deux raisons au moins. Premièrement, la corrélation entre l'évolution du PIB et le niveau de responsabilité politique semble positive ; c'est dire que lorsque les politiques d'un pays font preuve de plus de maturité démocratique, l'une des conséquences est que la croissance économique s'en trouve renforcée. Deuxièmement, il s'agit de la corrélation entre le PIB et le niveau de corruption, illustrée par le cas de la Côte d'Ivoire. Dans ce pays par exemple, l'analyse montre bien que la croissance du PIB va de pair, d'une part avec le niveau de responsabilité politique, et d'autre part, avec l'inverse du niveau de conflit intérieur. En particulier, il est à remarquer que de 1990 à 1992, le niveau de responsabilité politique, le taux de croissance de l'économie et l'inverse du niveau de conflit intérieur augmentent. Cette période correspond au début prometteur de la pluralité politique en Côte d'Ivoire, avec la première élection multipartite tenue en 1990. Le tableau 2 suivant décrit cette évolution de 1992 à 2013.

La période 1992-1995 est marquée par la stationnarité des indicateurs de croissance économique, du niveau de responsabilité politique, et du niveau de conflit intérieur. Elle a été aussi marquée par le décès du premier Président de la République, et caractérise une période d'observation tant sur le plan politique qu'ethnique. La chute de tous les indicateurs sur la période 1995-1996 correspond à une forte tension aussi bien politique, que sociale et ethnique. En effet, les élections présidentielles de 1995 ont fait l'objet d'un boycott actif de la part de l'opposition au parti du premier Président de la Côte d'Ivoire. Les tensions politiques et ethniques entre les acteurs politiques, s'observant entre 1996 et 1999, se sont traduites par des indicateurs ne changeant presque pas en valeur absolue. La période 1999-2000, d'exacerbation des conflits intérieurs, a été non seulement celle d'une forte baisse de la croissance du PIB, mais également celle de la responsabilité politique. Cette période a été en effet, celle du premier coup d'Etat militaire. Sur la période 2000-2002, au cours de laquelle il y a eu un dialogue entre les quatre formations politiques majeures de l'époque, pour un accord de gouvernance, le niveau de responsabilité politique a augmenté ainsi que celui du PIB, tandis que le niveau de conflits intérieurs baissait. Mais, dès la période 2002-2003, le taux de croissance du PIB va baisser, tout comme le niveau de responsabilité politique, dans un contexte de conflits intérieurs à nouveau exacerbés par le déclenchement d'une rébellion militaire le 19 septembre 2002. De 2003 à 2005, il y a une amélioration de la croissance du PIB qui correspond à une période d'amélioration de la responsabilité politique, avec les différents cycles de négociation entre les partis politiques et l'ensemble des protagonistes armés. La période 2005-2006 marquée par une nouvelle poussée de fièvre politique, du fait du blocage des négociations et de la non tenue des élections présidentielles, a été caractérisée par une diminution du niveau de responsabilité politique, traduite par une augmentation du risque lié aux conflits intérieurs, et soldée par une baisse de la croissance du PIB. De 2006 à 2011, l'évolution positive de la responsabilité politique associée à une diminution des tensions liées aux conflits intérieurs, a été marquée par une certaine constance de la croissance du PIB. Cette période a été surtout marquée par l'accord pour l'organisation des élections présidentielles en 2010. La période 2011-2012, qui correspond à la fin officielle de la rébellion armée, est caractérisée par une amélioration de la responsabilité politique et une baisse des tensions conflictuelles intérieurs, associées à une croissance régulière et constante du PIB. Enfin, 2012-2013 a été marquée par une baisse de

la croissance du PIB, une baisse du niveau de responsabilité politique et une augmentation des risques liés aux conflits intérieurs. Il s'est produit au cours de cette période des attaques armées, imputées aux membres d'une opposition non satisfaite des résultats proclamés des élections présidentielles de 2010.

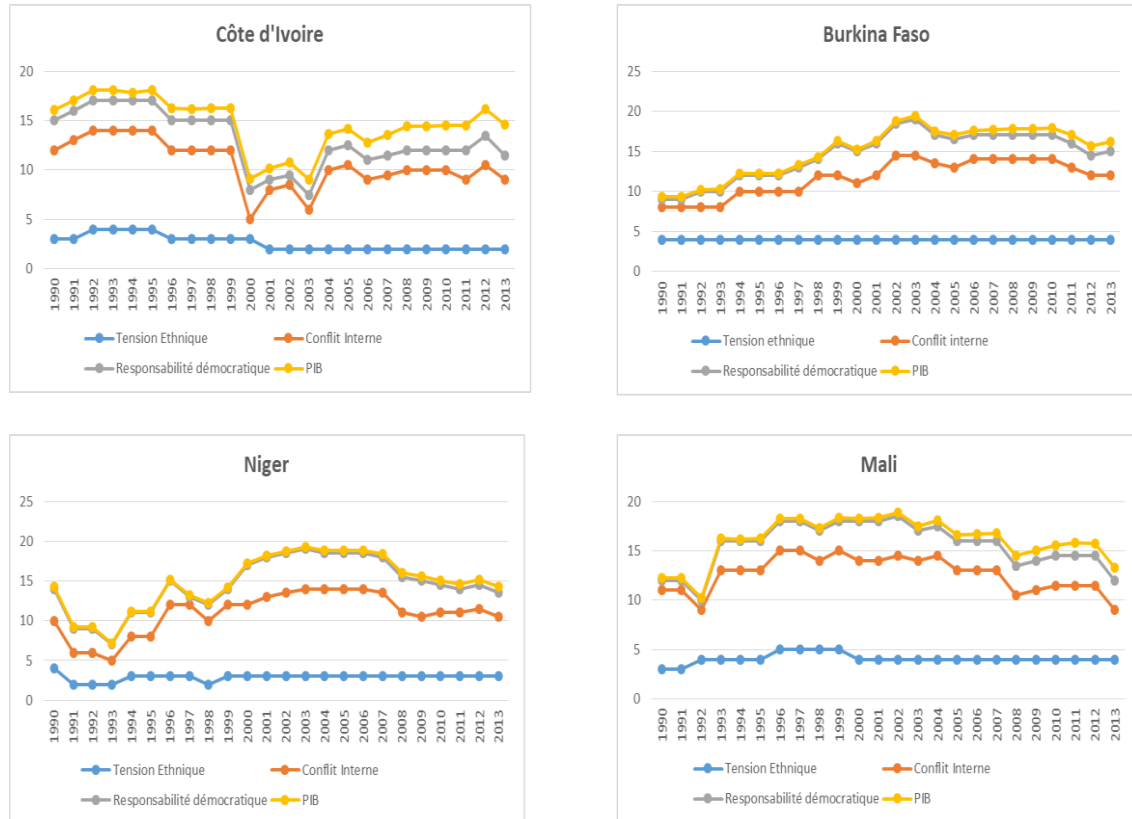
Tableau 2. Conflits intérieurs, responsabilité politique et croissance économique en Côte d'Ivoire de 1992 à 2013

Périodes	Evolution des indicateurs			Observations
	croissance économique	Responsabilité politique	conflits intérieurs	
1992-1995	0	0	0	Décès du premier président de la République. Les acteurs politiques s'observent sur le plan politique et ethnique.
1995-1996	-	-	-	Forte tension politique, sociale et ethnique. Boycott actif des élections présidentielles par l'opposition.
1996-1999	0	0	0	tensions politiques et ethniques relativement apaisées entre les acteurs politiques qui s'observent
1999-2000	-	-	+	exacerbation des conflits intérieurs premier coup d'Etat militaire en décembre 1999
2000-2002	+	+		dialogue politique majeur pour un accord de gouvernance
2002-2003	-	-	+	conflits intérieurs à nouveau exacerbés rébellion militaire déclenchée le 19 septembre 2002
2003-2005	+	+	0	cycles de négociation entre les partis politiques et les protagonistes armés
2005-2006	-	-	+	Nouvelle poussée de fièvre politique liée au blocage des négociations.
2006-2011	0	+	-	Atténuation des tensions liées aux conflits intérieurs.
2011-2012	+	+	-	Tenue des élections présidentielles de 2010 fin officielle de la rébellion militaire armée
2012-2013	-	-	+	Attaques armées imputées aux membres de l'opposition non satisfaite des résultats des élections présidentielles de 2010.

Source : auteurs

Ces évolutions caractéristiques sont graphiquement observables dans plusieurs pays, comme le montre la figure 1.

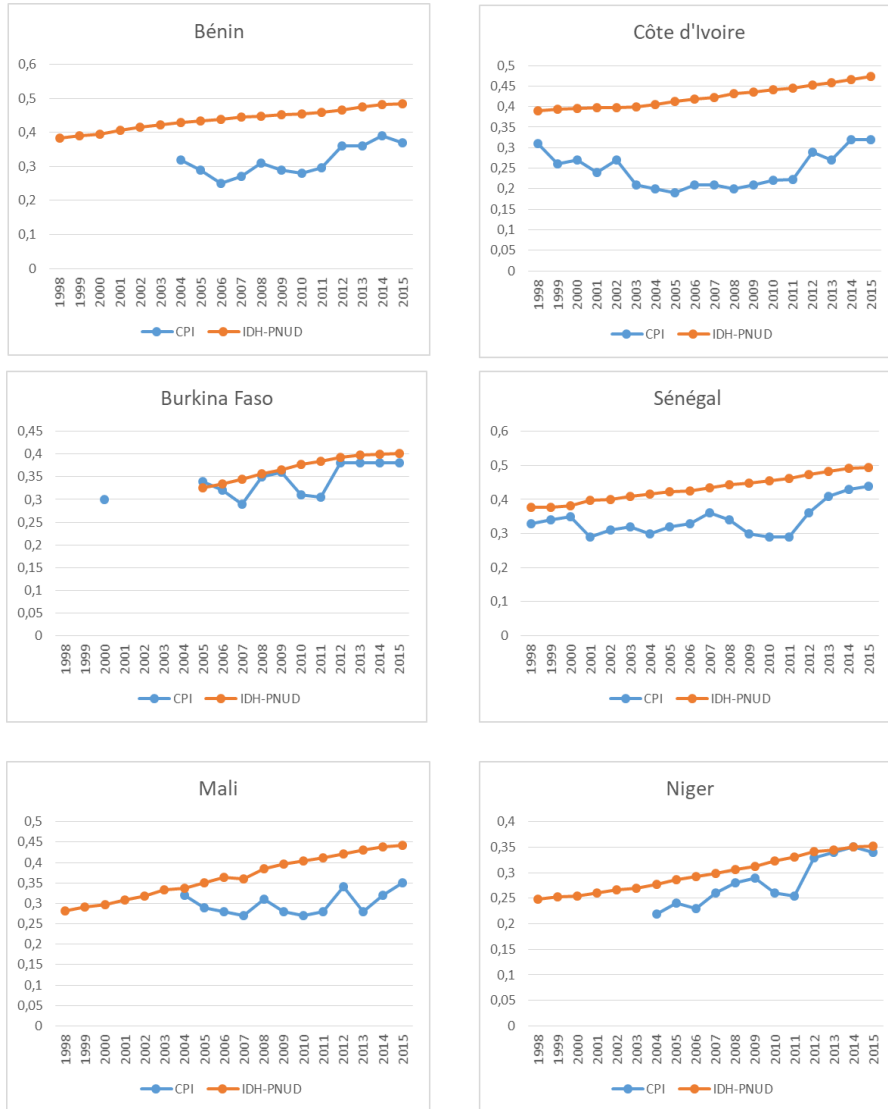
Figure 1. Evolution comparée du PIB avec la responsabilité politique, le nombre de conflits internes, et le nombre de tensions ethniques

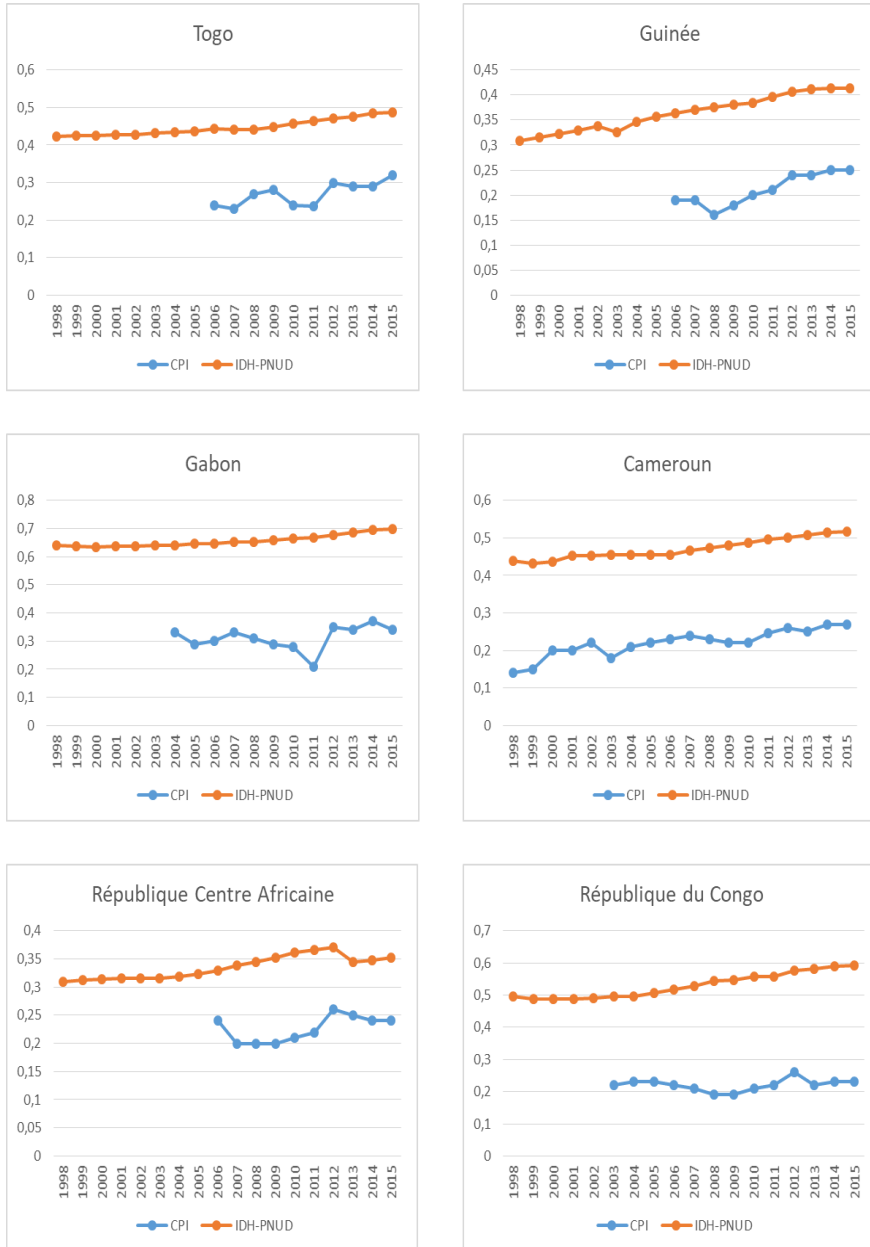


Source : auteurs à partir des données sur la corruption de l'ICRG (International Country Risk Guide) et de la CNUCED

Ces graphiques montrent qu'il existe un lien entre les évolutions de la démocratie (son caractère erratique et heurtée notamment) et du taux de croissance économique; avec un impact négatif de la démocratisation erratique et heurtée sur la croissance économique. La conséquence de tout cela est un faible niveau de bien-être des populations, observable à travers l'Indice de Développement Humain (IDH) et le niveau de corruption élevé. L'analyse de l'évolution de l'IDH de ces pays montre un indicateur invariablement inférieur à 0,5 sur une échelle de 0 à 1, et au rythme d'augmentation faible pour l'ensemble des pays (voir figure 2) ; à l'exception du Gabon et du Cameroun. En effet, entre 1998 et 2015, à l'exception du Mali et du Niger dans une moindre proportion, l'IDH des autres pays n'a augmenté que d'un peu plus de 30%. Les cas exceptionnels du Mali et du Niger tiennent très certainement à l'espoir démocratique et de stabilité de ces deux pays sur au moins une décennie.

Figure 2: Evolution comparée de l'IDH et de l'indice de corruption (1998-2015)





Source : PNUD et Transparency International

5. CONCLUSION

Cet article s'est appuyé sur les fondements théoriques du paradoxe du vote démocratique, pour analyser et comprendre ses manifestations et ses mécanismes dans les pays d'Afrique subsaharienne francophone. Il en ressort que la problématique de la cohérence entre les intérêts individuels et l'intérêt collectif, tout en étant un enjeu théorique majeur, offre un cadre conceptuel pertinent d'analyse des pratiques démocratiques. La démocratisation

récente en Afrique subsaharienne francophone montre de nombreuses possibilités subtiles de manipulation, tant en amont qu'en aval du vote majoritaire. Ainsi, dans ce contexte spécifique, le paradoxe du vote démocratique ne s'exprime pas comme une simple impossibilité théorique de mise en cohérence, mais bien au-delà, comme un ensemble de mécanismes construits d'exclusion mis en œuvre par un groupe au détriment de la collectivité. Cette logique ancrée de manipulation instrumentale, a quasiment voué à l'échec sur ces trente dernières années, deux idées fortes de la démocratisation de l'Afrique subsaharienne francophone. D'une part, l'idée post-guerre froide de rompre avec les régimes politiques dictatoriaux et autocratiques, s'est matérialisée par un détournement de pratiques d'accession et de maintien au pouvoir. S'il ne subsiste désormais que quelques coups d'Etat sporadiques à contre-courant, une stratégie émergente à double détente est cependant apparue, en vue d'éviter les écueils constitutionnels de confiscation du pouvoir. Elle consiste dans un premier temps, à user de la violence et de l'intimidation pour se hisser au pouvoir, et dans un deuxième temps, à organiser la manipulation de la constitution pour s'y maintenir indéfiniment. D'autre part, l'idée que la démocratie, en introduisant la transparence du jeu politique, garantirait plus de libertés fondamentales, et par conséquent un meilleur sentier de développement (croissance économique, lutte contre la pauvreté et la corruption), peine à produire les effets escomptés. Cette façon d'envisager la démocratie sous un angle économiquement et socialement vertueux a buté sur la prise en compte des capacités des populations, dont les aspirations ont été bridées par la confiscation du pouvoir politique, en accroissant leur vulnérabilité aux politiques libérales de la mondialisation. Il apparaît en termes d'implication de gouvernance, que le paradoxe du vote ne rend pas la démocratie réductible à une simple majorité numérique. Il implique plutôt une construction démocratique à forte dose d'institutions et de politiques publiques inclusives, qui garantit la justice sociale et l'égalité de tous à toutes les positions sociales (liberté de vote et d'éligibilité, libertés économiques). L'impossibilité de résolution technique d'une telle implication invite à en explorer les perspectives éthiques. Cela interroge fondamentalement la nature de l'articulation des fonctions de préférence individuelle des leaders politiques avec l'intérêt général, au regard de la faiblesse des institutions de gouvernance démocratique et économique, notamment en termes de capital humain.

RÉFÉRENCES

- Alemayehu, G. (2011), Capacity Building in Fragile and Post-Conflict States in Africa, *World Journal of Entrepreneurship, Management and Sustainable Development*, 7(2):217-266.
- Alemayehu, G. (2019), Challenges of Macroeconomic Management in Fragile States of Africa AERC Senior Policy Seminar on Growth and Poverty in Fragile and Post-conflict States in Africa, Harare, Zimbabwe, March.
- Arrow, K. (1951), 'Social Choice and Individual Values', 2^{ème} édition 1963, Wiley, New York.
- Zié, B. (2010), Determinants of Political participation in Côte d'Ivoire: the case of Presidential Elections, *Lettre de Politique Economique*, N°04/2009, Cellule d'Analyse de Politiques Economiques du CIRES.

- Banque Africaine de Développement (2014), Stratégie du Groupe de la BAD pour remédier à la fragilité et renforcer la résilience, Rapport.
- Banque Africaine de Développement (2016), De la fragilité à la résilience : gestion des ressources naturelles dans les cas de situations fragiles en Afrique, Rapport février.
- Collier, P., Hoeffler, A. (2002), Greed and Grievance in Civil War, Center for the Study of African Economies WPS/2002-01, Oxford University, Oxford.
- Conte, B. (2004), Côte d'Ivoire : clientélisme, ajustement et conflit, Document de travail, CED/IFReDE-GRES, Université Montesquieu - Bordeaux IV.
- Easterly, W., Levine, R. (1997), Africa's growth tragedy: policies and ethnic divisions, Quaterly Journal of Economics, Vol. 112, n°4, p.1203-1250.
- Fund For Peace <http://fundforpeace.org/global/>
- Gibbard, A. (1973), Manipulation of Voting Schemes: A General Result, Econometrica, 41, p.587-601.
- Guèye, B. (2009), La démocratie en Afrique : succès et résistances, Pouvoirs 2009/2 (n°129), p. 5-26.
- Hugon, P. (2001), Conflits et développement économique en Afrique, Miméo CERED/FORUM,
- Inoguchi, T. (1998), 'The Changing Nature of Democracy', United Nations Press,
- Martin, M., Merlin, V. (2004), Les apports de la théorie du choix social pour l'analyse de la démocratie, Cahiers d'économie Politique / Papers in Political Economy 2004/2 (n°47), p. 53-68.
- McKay, A., Thorbecke, E. (2019), The Anatomy of Fragile States in Sub-Saharan Africa. Understanding the inter-relationship between fragility and indicators of wellbeing, AERC Senior Policy Seminar on Growth and Poverty in Fragile and Post-conflict States in Africa, Harare, Zimbabwe.
- OCDE (2009), Overcoming Fragility in Africa, European Report on Development 2009.
- Ouellet, R., Bernier, S. (2002), Le déficit démocratique dans la négociation commerciale internationale : une dynamique politique canadienne, <http://www.cms.fss.ulaval.ca/recherche/upload/hei/fichiers/mriessaisophiebernier.pdf>
- Rawls, J. (1997). Théorie de la justice, Seuil, Paris.
- Sen, A. K. (1970), The Impossibility of a Paretian Liberal, Journal of Political Economy, 72, p. 152-157.
- Sen, A. K. (1998), La possibilité du choix social, Conférence Nobel, Revue de l'OFCE n° 70 / juillet 1999.
- Sen, A.K. (1999), Development as Freedom. Oxford University Press, Oxford.

Site web de l'ONG Transparency International
<https://www.transparency.org/research/cpi/overview>

Satterthwaite M. (1975), Strategy-Proofness and Arrow's Conditions : Existences and Correspondences Theorems for Voting Procedures and Social Welfare Functions, Journal of Economic Theory, 10, p. 187-217.